



Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL N°10/2023

Budget 2024

Responsables du dossier :

M. Olivier Dutruy, Syndic

Mme Christel Peter, boursière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024.

1 Base légale

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

2 Préambule

Le budget 2024 présente un excédent de charges de CHF 276'779 après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve.

	Charges	Revenus	+/-
Budget 2023	3'156'157.00	3'166'070.00	+9'913.00
Budget 2024	3'549'506.00	3'272'727.00	-276'779.00
Comptes 2022	3'239'453.34	3'452'500.75	+223'047.41

3 Commentaires sur le budget 2024

Administration

- Compte 100.300 Rétribution Conseil général et commissions**
Adaptation des indemnités du bureau du conseil et des commissions selon préavis 5/2023 validé lors du conseil du 15.06.2023
- Compte 100.300.02 Vacations Municipalité**
Augmentation en vue du suivi des projets de la crèche-garderie et de l'Auberge communale par la Municipalité
- Compte 110.309 Charges du personnel (Formation-recherche)**
Formations en lien avec le nouveau plan comptable MCH2
- Compte 110.314 Informatique (Hébergement et maintenance)**
Installation informatique du nouveau plan comptable par le prestataire
- Compte 180.352.00 Participation fonds régional mobilité collective**
Sous réserve de validation du préavis 9/2023
Nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Le montant total sur 10 ans (CHF 90 x 618 habitants), s'élève à CHF 55'620.00.
En cas d'acceptation du préavis, un montant de CHF 5'562.— (10%) sera mis au budget de fonctionnement durant 10 ans.

Finances

- Compte 210 Impôts**
Adaptation des montants selon arrêté comptable au 31.08.2023 de l'administration cantonale des impôts

Bâtiments

- Compte 351.314 Entretien Rte de l'Etraz 1**
Une somme de CHF 5'000.— a été ajoutée aux frais d'entretien courant pour la participation de la commune aux travaux de rénovation (Peinture) du caveau
- Compte 351.427.02 Loyer crèche garderie**
Loyer annuel de CHF 50'000.— calculé au prorata de l'occupation (Août-décembre 24)
- Compte 352.427 Loyers Rte du Village 15/21**
Perte de loyer due à la résiliation du bail à loyer de la fiduciaire en vue des travaux de réfection de l'Auberge
- Compte 353.314 et 353.427 Entretien et loyers Rte du Village 4-6**
Adaptation des sommes suite à l'achat du bâtiment Rte du Village 6, selon préavis 4/2023 validé le 15.6.2023

4 Comparaisons budget 2023-2024

221	PEREQUATION INTERCOMMUNALE	Charges
	Budget 2023	656'151
	Budget 2024	725'854
		69'703

720	PREVOYANCE SOCIALE	Charges
	Budget 2023	645'899
	Budget 2024	872'997
		227'098

610	POLICE CANTONALE	Charges
	Budget 2023	102'612
	Budget 2024	105'577
		2'965

Total charges supplémentaires 2024 CHF 299'766

Résumé charges cantonales 2020-2023

ANNEE	POPULATION	FA SOCIALE	PEREQUATION	POLICE	TOTAL	COUT P/HAB	
2024	618	872'997	725'854	105'577	1'704'428	2'757.95	Provisoire
2023	630	645'899	656'151	102'612	1'404'663	2'229.62	Provisoire
2022	618	831'881	707'204	103'781	1'642'867	2'658.36	Définitif
2021	621	621'420	634'995	101'020	1'357'435	2'185.89	Définitif

5 Amortissement des investissements

N° cpte	Investissement	Amortissement	Solde à amortir au 31.12.2024
430.331.00	Réfection Rte Etraz Préavis 3/2017 CHF 448'200	5'500	150'125
230.330.00	Achat Rte du Village 6 Préavis 4/2023 CHF 707'000	23'566	683'434
		29'066	833'559

6 Perspectives de bouclage des comptes 2024

L'excédent de charge du budget est principalement dû à l'augmentation des contributions cantonales (Péréquation, social et police). A moins d'enregistrer des rentrées fiscales exceptionnelles, il est vraisemblable que les comptes 2024 boucleront avec un déficit. La marge de manœuvre de la Municipalité reste donc toujours minime pour financer les charges de fonctionnement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal ainsi que les investissements futurs.

7 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil général de la Commune de Luins

- vu le préavis municipal N°10-2023
- entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

D É C I D E

- d'adopter le budget pour l'année 2024, tel que présenté

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Olivier Dutruy



La Secrétaire
Tamara Courvoisier

Luins, le 14 novembre 2023

Annexe : Budget de fonctionnement 2024